

Quatrième réunion
Genève, 10-14 décembre 2007

Réunion d'experts
Genève, 20-24 août 2007
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA RÉUNION D'EXPERTS

Présenté par le Président

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du programme de travail.
4. Adoption du règlement intérieur.
5. Examen des moyens d'améliorer l'application à l'échelon national, y compris la promulgation d'une législation nationale, le renforcement des institutions nationales et la coordination entre les institutions nationales chargées de l'application des lois.
6. Examen d'une coopération régionale et sous-régionale à l'application de la Convention.
7. Adoption du rapport factuel décrivant les travaux de la réunion.
8. Clôture de la réunion.
